



Communiqué de presse  
1<sup>er</sup> octobre 2019

## Projet de loi de loi de finances 2020 La CLCV estime que la sécurité des consommateurs n'est plus assurée

**Moins 30 %** en 3 ans de baisse sur le budget de la Direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes (DGCCRF), dont **moins 13,4 %** pour 2020. **Les associations de consommateurs sont sacrifiées.** Nous ne pouvons pas accepter de voir les moyens de la DGCCRF supporter une telle coupe budgétaire année après année.

Au moment où nous constatons un développement inquiétant des alertes sanitaires sur les produits alimentaires, c'est donc la sécurité des consommateurs qui n'est plus assurée. En effet, un budget en baisse ce sont moins de contrôles - concrètement 1 contrôle tous les 10 ans pour les restaurants - des contrôles aléatoires sur les entreprises de transformation alimentaire et le sacrifice du contrôle des produits manufacturés.

Diminuer le budget de la DGCCRF et donc des associations c'est couper les moyens du mouvement consumériste dont l'action fait évoluer le droit de la consommation. Rappelons qu'un mouvement consumériste organisé est le complément indispensable à l'administration pour alerter, contrôler et signaler les pratiques trompeuses des acteurs économiques. Il exerce une veille approfondie du respect des lois par les entreprises.

Le mouvement consumériste est la vigie protégeant les citoyens contre la multitude d'arnaques dont ils peuvent être victimes. Sans moyens financiers, il ne pourra plus exercer ce rôle indispensable.

La CLCV appelle les députés et sénateurs, lors de la discussion budgétaire, à se mobiliser pour octroyer les moyens nécessaires à la DGCCRF et aux associations pour assurer la sécurité des consommateurs et permettre au mouvement consumériste de continuer à exister.